

CONDITIONS GÉNÉRALES

Mises à jour le 01/08/2024

- I. GÉNÉRALITÉS
- II. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
- III. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
- IV. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Le site internet www.kiklegal.com ci-après la "Plateforme" est une initiative de :

KIKLEGAL SRL

Rue Lesbroussart 22

1050 Bruxelles

N° d'entreprise BCE/TVA : BE1001012383

E-mail : info@kiklegal.com

Téléphone : +32 (0)491 32 66 72

(ci-après "KIKLEGAL")

I. GÉNÉRALITÉS

1. Toutes nos offres et conventions sont soumises aux présentes conditions générales sauf dérogation préalable et écrite de notre part.
2. Par le seul fait de s'abonner à un de nos services, le client adhère aux présentes conditions générales de vente, renonçant aux conditions générales et particulières mentionnées dans ses lettres ou sur ses documents, encore ceux-ci fussent-ils établis à la main antérieurement ou postérieurement à l'établissement de nos documents.

II. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les "CGU") s'appliquent à toute visite ou utilisation de la Plateforme et de ses informations par un internaute (ci-après "Utilisateur").



En visitant ou utilisant la Plateforme, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et accepte expressément les droits et obligations qui y sont mentionnés.

Il peut exceptionnellement être dérogé aux dispositions des CGU par un accord écrit. Ces dérogations peuvent consister en la modification, l'ajout ou la suppression des clauses auxquelles elles se rapportent et n'ont aucune incidence sur l'application des autres dispositions des CGU.

Nous nous réservons le droit de modifier nos CGU à tout moment, sans notification préalable, mais nous nous engageons à appliquer les dispositions qui étaient en vigueur au moment où vous avez utilisé notre Plateforme.

2. Plateforme

a. Accès et navigation

Nous prenons toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour assurer le bon fonctionnement, la sécurité et l'accessibilité de notre Plateforme. Toutefois, nous ne pouvons pas offrir de garantie d'opérabilité absolue et il faut dès lors considérer nos actions comme étant couvertes par une obligation de moyen.

Toute utilisation de la Plateforme se fait toujours aux propres risques de l'Utilisateur. Ainsi, nous ne sommes pas responsables des dommages pouvant résulter de possibles dysfonctionnements, interruptions, défauts ou encore d'éléments nuisibles présents sur la Plateforme.

Nous nous réservons le droit de restreindre l'accès à la Plateforme à tout moment, sans obligation de notification préalable.

b. Contenu

KIKLEGAL SRL détermine en grande partie le contenu de la Plateforme et prend grand soin des informations présentes sur celle-ci. Nous prenons toutes les mesures possibles pour maintenir notre Plateforme aussi complète, précise et à jour que possible, même lorsque les informations présentes sur celle-ci sont fournies par des tiers. Nous nous réservons le droit de modifier, compléter ou supprimer à tout moment une partie de la Plateforme et son contenu, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

KIKLEGAL SRL ne pourra pas être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, que l'Utilisateur subirait de par l'information présente sur la Plateforme.

Si certains contenus de la Plateforme sont incorrectes, incomplètes ou contraires à la morale, nous vous demandons de nous en informer le plus rapidement possible par mail (info@kiklegal.com) afin que nous puissions prendre des mesures appropriées. Tout téléchargement à partir de la Plateforme a toujours lieu aux risques de l'Utilisateur.

c. Services réservés aux Utilisateurs inscrits

1) Inscription

L'accès à certains services est conditionné par l'inscription de l'Utilisateur.



L'inscription et l'accès aux services de la Plateforme sont réservés exclusivement aux personnes physiques majeures et capables juridiquement, ayant rempli et validé le formulaire d'inscription disponible en ligne sur la Plateforme ainsi que les présentes CGU.

Lors de son inscription, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, sincères et à jour sur sa personne et son état civil. L'Utilisateur devra en outre procéder à une vérification régulière des données le concernant afin d'en conserver l'exactitude.

L'Utilisateur doit ainsi fournir impérativement une adresse e-mail valide, sur laquelle la Plateforme lui adressera une confirmation de son inscription à ses services.

Toute communication réalisée par la Plateforme et ses partenaires est en conséquence réputée avoir été réceptionnée et lue par l'Utilisateur. Ce dernier s'engage donc à consulter régulièrement les messages reçus sur cette adresse e-mail et, le cas échéant, à répondre dans un délai raisonnable.

Une seule inscription est admise par personne physique.

L'Utilisateur se voit attribuer un identifiant lui permettant d'accéder à un espace dont l'accès lui est réservé (ci-après "**Espace personnel**"), en complément de la saisie de son mot de passe.

L'identifiant et le mot de passe sont modifiables en ligne par l'Utilisateur dans son Espace personnel. Le mot de passe est personnel et confidentiel, l'Utilisateur s'engage ainsi à ne pas le communiquer à des tiers.

KIKLEGAL SRL se réserve en tout état de cause la possibilité de refuser une demande d'inscription aux services de la Plateforme en cas de non-respect par l'Utilisateur des CGU.

2) Désinscription

L'Utilisateur régulièrement inscrit pourra à tout moment demander sa désinscription en se rendant sur la page dédiée dans son Espace personnel. Toute désinscription de la Plateforme sera effective après que l'Utilisateur ait rempli le formulaire prévu à cet effet, dans le délai suivant : 24 heures.

d. Contenu publié par l'Utilisateur

L'utilisateur s'engage au respect des lois en vigueur à travers chacune de ses publications sur la Plateforme. Il sera particulièrement attentif aux intérêts des tiers, au contenu à caractère offensant ainsi qu'au contenu susceptible d'être contraire à l'ordre public ou au mœurs. L'Utilisateur demeure responsable de tout contenu publié sur la Plateforme.

Certains Utilisateurs qui utilisent La Plateforme, ont la faculté et peuvent exercer une modération sur toute publication par un autre Utilisateur et refuser la mise en ligne de contenu sans devoir fournir de justification. Au même titre, le contenu publié par un Utilisateur pourra être modifié ou supprimé sans motif ni délai.

En publiant une action collective et les documents associés sur les pages dédiées de la Plateforme, l'Utilisateur cède gratuitement et à titre non exclusif à KIKLEGAL SRL le droit de reproduire, distribuer et diffuser, directement ou indirectement ainsi que sur tout support et dans le monde entier.

3. Liens vers d'autres sites internet

La Plateforme pourrait contenir des liens ou hyperliens renvoyant vers des sites internet externes. De tels liens ne signifient pas de manière automatique qu'il existe une relation entre KIKLEGAL SRL et le site internet externe ou même qu'un accord implicite existe avec le contenu de ces sites externes.

KIKLEGAL SRL n'exerce aucun contrôle sur les sites internet externes. Nous ne sommes donc pas responsables du fonctionnement sûr et correct des hyperliens et de leur destination finale. Dès l'instant où l'Utilisateur clique sur l'hyperlien, il quitte la Plateforme. Nous ne pouvons dès lors pas être tenus responsables en cas de dommage ultérieur.

4. Propriété intellectuelle

À l'exception du contenu échangé dans les groupes de communication entre Utilisateurs, la structuration de la Plateforme, mais aussi les textes, graphiques, images, photographies, sons, vidéos, bases de données, applications informatiques, etc. qui le composent ou qui sont accessibles via la Plateforme sont la propriété de l'éditeur et sont protégés comme tels par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle.

Toute représentation, reproduction, adaptation ou exploitation partielle ou totale des contenus, marques déposées et services proposés par la Plateforme, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de l'éditeur, est strictement interdite, à l'exception des éléments expressément désignés comme libres de droits sur la Plateforme.

L'Utilisateur de la Plateforme se voit octroyer un droit limité d'accès, d'utilisation et d'affichage de la Plateforme et de son contenu. Ce droit est accordé à titre non exclusif, non transférable et ne peut être utilisé que moyennant un usage personnel et non commercial. Sauf accord préalable et écrit, les Utilisateurs ne sont pas autorisés à modifier, reproduire, traduire, distribuer, vendre, communiquer au public, en tout ou en partie, les éléments protégés.

Il est interdit à l'Utilisateur d'introduire des données sur la Plateforme qui modifieraient ou qui seraient susceptibles d'en modifier le contenu ou l'apparence.

Il est interdit à l'Utilisateur d'introduire des données sur la Plateforme qui seraient susceptibles de mettre à risque l'intérêt de l'action collective à laquelle l'Utilisateur participe.

5. Protection des données personnelles

Les données personnelles fournies par l'Utilisateur lors de sa visite ou de l'utilisation de la Plateforme sont collectées et traitées par KIKLEGAL SRL exclusivement à des fins internes. KIKLEGAL SRL assure à ses utilisateurs qu'elle attache la plus grande importance à la protection de leur vie privée et de leurs données personnelles, et qu'elle s'engage toujours à communiquer de manière claire et transparente sur ce point.

KIKLEGAL SRL s'engage à respecter la législation applicable en la matière, à savoir, l'art. 26 du RGPD, la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi que le Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.



Les données personnelles de l'Utilisateur sont traitées conformément à la Charte de Vie Privée disponible sur la Plateforme.

6. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies par le droit belge.

En cas de différend et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de l'arrondissement judiciaire où KIKLEGAL a son siège social.

7. Dispositions générales

KIKLEGAL SRL se réserve la possibilité de modifier, étendre, supprimer, limiter ou interrompre la Plateforme et les services associés à tout moment, sans notification préalable, et sans engager sa responsabilité.

En cas de violation des CGU par l'Utilisateur, KIKLEGAL SRL se réserve le droit de prendre des mesures de sanction et de réparation adaptées. KIKLEGAL SRL se réserve notamment le droit de refuser à l'Utilisateur tout accès à la Plateforme ou à nos services temporairement ou définitivement. Ces mesures peuvent être prises sans indication de motif et sans préavis. Elles ne peuvent pas engager la responsabilité de KIKLEGAL SRL ou donner lieu à une quelconque forme d'indemnisation.

L'illégalité ou la nullité totale ou partielle d'une disposition de nos CGU n'aura aucun impact sur la validité et l'application des autres dispositions. Nous disposons, dans un tel cas, du droit de remplacer la disposition par une autre disposition valable et de portée similaire.

III. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") définissent les droits et obligations réciproques en cas d'achat de produits ou de services sur la Plateforme par un Utilisateur (ci-après "Client").

Les CGV expriment l'intégralité des obligations des parties. Le Client est réputé les accepter sans réserve, faute de quoi sa commande ne sera pas validée.

Il peut exceptionnellement être dérogé aux dispositions des CGV dans la mesure où ces dérogations ont fait l'objet d'un accord écrit. Ces dérogations peuvent consister en la modification, l'ajout ou la suppression des clauses auxquelles elles se rapportent et n'ont aucune incidence sur l'application des autres dispositions des CGV.

KIKLEGAL SRL se réserve le droit de modifier ponctuellement les CGV. Les modifications seront applicables dès leur mise en ligne pour tout achat postérieur à cette date.

2. Service en ligne

Par l'intermédiaire de la Plateforme, KIKLEGAL fournit au Client un service en ligne, sans que les photographies aient une valeur contractuelle.

Les services sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible.

Les prix et les taxes sont précisés sur la Plateforme en ligne.

3. Prix

KIKLEGAL se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en les publiant en ligne.

Seuls s'appliqueront les tarifs indiqués et les taxes en vigueur au moment de la demande du Client.

Les prix sont indiqués en euros avec toutes taxes comprises.

4. Commande en ligne

Le Client a la possibilité de remplir un bon de commande en ligne, au moyen d'un formulaire électronique. En remplissant le formulaire électronique, le Client accepte le prix et la description des produits ou services.

Pour que sa commande soit validée, le Client devra accepter les présentes Conditions et politiques en cliquant à l'endroit indiqué.

Le Client devra fournir une adresse de courrier électronique, ses coordonnées de facturations et, cas échéant, une adresse valide. Tout échange avec KIKLEGAL pourra intervenir au moyen de cette adresse de courrier électronique info@kiklegal.com.

KIKLEGAL se réserve le droit de bloquer la commande du Client en cas de défaut de paiement, d'adresse erronée ou de tout autre problème sur le compte du Client et ce, jusqu'à résolution du problème.

5. Délais

Les délais d'accomplissement des prestations s'effectuent au moment de la validation finale de la commande.

Les retards éventuels d'exécution ne peuvent en aucun cas donner lieu à la résolution du contrat ou à des dommages et intérêts.

Nous sommes dispensés des conditions de délais convenues en cas de force majeure ou de tout autre cause indépendante de notre volonté survenant soit dans nos bureaux soit chez nos principaux gestionnaires.

6. Confirmation et paiement de la commande

a. Paiement

Le Client effectue le paiement au moment de la validation finale de la commande en utilisant le mode de paiement choisi. Cette validation tient lieu de signature.



Le Client garantit à KIKLEGAL qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement et reconnaît que les informations données à cet effet valent preuve de son consentement à la vente comme à l'exigibilité des sommes dues au titre de la commande.

KIKLEGAL a mis en place une procédure de vérification des commandes et des moyens de paiement destinés à le garantir raisonnablement contre toute utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement, y compris en demandant au Client des données d'identification.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement, KIKLEGAL se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande.

KIKLEGAL se réserve également le droit de refuser une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

b. Confirmation

Dès réception de la validation de l'achat assortie du paiement, KIKLEGAL en transmet au Client, ainsi qu'une facture. Le Client peut demander l'envoi de la facture à une autre adresse que celle de livraison en adressant une demande à cet effet au service client (voir coordonnées ci-dessous).

7. Adhésion et Prestations

Le présent article s'applique de manière complémentaire aux autres dispositions du contrat pour tout abonnement auquel le Client souscrit via la Plateforme.

L'abonnement donne droit à :

L'accès à la plateforme et à ses services pour la gestion des actions collectives.

Le Client sera facturé de la manière suivante :
Facturation annuelle

Tout abonnement souscrit l'est pour une durée indéterminée.

Le Client peut mettre fin à son abonnement après notification de KIKLEGAL et en respectant un préavis de 30 jours.

8. Preuve de paiement

Les communications, commandes et paiements intervenus entre le Client et KIKLEGAL pourront être prouvés grâce aux registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de KIKLEGAL dans des conditions raisonnables de sécurité. Les bons de commandes et factures sont archivés sur un support fiable et durable considéré, notamment, comme un moyen de preuve.

9. Garanties

KIKLEGAL est garant de la conformité des produits ou services au contrat conformément à la loi en vigueur au moment de la conclusion de celui-ci.

10. Droit de rétractation

Si le Client est un consommateur, il renonce par la présente à son droit de rétractation afin d'être fourni dans les plus brefs délais suivant la conclusion du contrat.

11. Protection des données

KIKLEGAL conservera dans ses systèmes informatiques et dans des conditions raisonnables de sécurité une preuve de la transaction comprenant le bon de commande et la facture.

KIKLEGAL garantit son Client de la protection des données personnelles de ce dernier conformément à la Charte de Vie Privée disponible sur la Plateforme.

12. Force majeure

Si KIKLEGAL se voit empêché, en tout ou en partie, d'exécuter la commande en raison d'une circonstance imprévue et indépendante de sa volonté, il est alors question de force majeure.

En cas de force majeure, KIKLEGAL est autorisé à suspendre l'exécution de la commande, en tout ou en partie, pendant toute la durée de la force majeure. KIKLEGAL en avertit immédiatement le Client.

Si la force majeure perdure plus de 90 jours sans interruption, chacune des parties au contrat aura le droit de résilier le contrat unilatéralement, par lettre recommandée envoyée à l'autre partie. Les prestations déjà réalisées par le Vendeur seront néanmoins facturées en proportion au Client.

13. Indépendance des clauses

L'illégalité ou la nullité totale ou partielle d'une disposition des présentes CGV n'aura aucun impact sur la validité et l'application des autres dispositions. Le Vendeur se réserve le droit de remplacer la disposition illégale ou nulle par une autre disposition valable et de portée similaire.

14. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit belge.

En cas de différend et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de KIKLEGAL.

IV. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

La présente convention (ci-après, la « **Convention** ») est conclue ce jour entre :

KIKLEGAL, société à responsabilité limitée, dont le siège est sis à 1050 Bruxelles, rue Lesbroussart 22, inscrite à la BCE sous le n° 1001.012.383, représentée par son fondateur et administrateur, Quentin Peel, ci-après **KIKLEGAL** ;

ET

Le Client - [CABINET D'AVOCAT – AVOCAT – REPRÉSENTANTS DES CONSOMMATEURS]

KIKLEGAL et le Client sont dénommés collectivement **les Parties**.

1. Il a au préalable été exposé ce qui suit :

1. KIKLEGAL est une plateforme dont l'objet est d'aider les victimes de préjudices (ci-après, les « Clients ») à créer ou trouver une action collective à laquelle ils peuvent participer afin de résoudre leurs litiges.
2. KIKLEGAL propose, d'une part, aux Clients, de représenter leurs intérêts et d'apporter une solution à leurs difficultés à l'aide de l'action collective pour faire valoir leurs droits et, d'autre part, aux avocats, de faciliter la gouvernance et l'exécution de la procédure.
3. Le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs, dispose d'une expertise qu'il est disposé à mettre à la disposition des Clients de KIKLEGAL.

2. Il a dès lors été convenu ce qui suit :

1. Objet

KIKLEGAL confie au cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs, qui accepte, la gestion de(s) action(s) collective(s) au travers de la plateforme KIKLEGAL (ci-après, la « Mission »).

2. Durée

- 2.1. La Convention est conclue pour une durée indéterminée.

- 2.2. KIKLEGAL se réserve le droit de mettre en demeure le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs dans les cas suivants :
- Si le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs, pour quelque raison que ce soit, cesse de fournir la Mission, en tout ou en partie pendant la durée de la Convention ;
 - Si le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs commet un acte contraire à la loi, se rend coupable d’un délit ou d’un outrage aux bonnes mœurs ou à la morale publique ;
 - Si le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs ne respecte pas un délai imposé ;
 - Si le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs nuit à sa réputation, à celle de KIKLEGAL ou à celle du Client, commet un acte ou tient des propos qui revêtent un caractère méprisant à l’égard du Client, qui (est susceptible de) le ou la ridiculise(r) ou qui (est susceptible de) provoque(r) un scandale ;
 - en cas de manquement du cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs aux obligations de la Convention, au terme d’un délai de 5 jours calendrier suivant l’envoi d’une mise en demeure à moins que le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs n’ait remédié à ce manquement dans le délai imparti.
- 2.3. KIKLEGAL a le droit de résilier la Convention à tout moment par simple notification écrite, sans préavis ni indemnité et avec effet immédiat, si la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeure sans effet 15 jours après sa réception.
- 2.4. Sans préjudice de ce qui précède, les dispositions suivantes survivent à la résiliation ou fin de la Convention :
- Article 6 : Exclusivité
 - Article 7 : Droits intellectuels
 - Article 8 : Données personnelles
 - Article 9 : Confidentialité
 - Article 12 : Loi applicable et tribunaux compétents

3. Droits et obligations des parties

- 3.1. KIKLEGAL s’engage à mettre en place tous les services destinés à la gestion de(s) action(s) collective(s) du cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs sur sa plateforme www.kiklegal.com, conformément à l’abonnement souscrit.
- 3.2. Le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs, s’engage à mettre à la disposition de KIKLEGAL, dès le début de l’exécution de ses services, l’intégralité des documents d’information concernant le(s) action(s) collective(s).
- 3.3. Les Parties s’engagent de manière réciproque à collaborer pleinement et à se fournir, sur demande le cas échéant, toutes les informations et renseignements nécessaires à la bonne exécution de la Mission, en accord avec leurs besoins respectifs.

4. Adhésion

4.1. KIKLEGAL propose une adhésion sous forme d'abonnement annuel. L'Avocat s'engage à remplir sa mission sur base de l'abonnement suivant :

KIKLEGAL PRO 1499 €

4.2. En sus de l'abonnement souscrit, le forfait KIKLEGAL englobe un coût attribué à chaque utilisateur participant à une action collective et/ou faisant usage du ou des service(s) KIKLEGAL. Le tarif, déterminé en fonction des frais de justice

TARIFS KIKLEGAL	
Frais de justice TVAC	Tarif Plaignant
0 € à 50 €	5 €
51 € à 100 €	25 €
101 € à 150 €	35 €
151 € à 200 €	45 €
201 € à 350 €	55 €
351 € à 500 €	75 €
501 € à 1000 €	100 €
1001 € à 2000 < €	250 €

4.3. Tous les montants exprimés dans le contrat sont calculés taxes comprises.

5. Modalités de facturation et délai de paiement

5.1. Le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs, choisit une facturation annuelle.

5.2. Si le paiement n'est pas effectué en ligne, le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs est tenu de régler chaque facture dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ladite facture. Les paiements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte BE40 0689 5034 1763.

6. Exclusivité

6.1. Les services dispensés par KIKLEGAL en vertu de la Convention sont accordés de manière non exclusive. Aucune disposition de la Convention ne saurait restreindre la faculté de KIKLEGAL à fournir ses services à une tierce partie au cours de la période contractuelle, à condition que l'ensemble de ses obligations, telles qu'énoncées dans la Convention, soit intégralement respecté.

6.2. Le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs, à l'exclusivité sur son action collective publiée. La publication de deux actions collectives concernant la même débâcle est impossible.

7. Propriété intellectuelle

- 7.1. Sauf stipulation écrite contraire, tous les éléments relevant de droits de propriété intellectuelle créés par KIKLEGAL dans le cadre de la Mission et mis à la disposition du cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs, appartiendront exclusivement à ce dernier dès leur création, que ces éléments soient protégés ou non en vertu des lois applicables.
- 7.2. Ainsi, le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs, acquiert la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle sur les éléments générés par KIKLEGAL au fur et à mesure de leur émergence.
- 7.3. Le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs, conserve la propriété exclusive de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux données, fichiers et documents couverts par de tels droits, transmis ou mis à la disposition de KIKLEGAL dans le cadre de l’exécution de la Convention.
- 7.4. Aucun droit ou licence sur les droits de propriété intellectuelle du cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs, n’est transféré à KIKLEGAL, sauf dans la mesure nécessaire à l’exécution de la présente Convention.

8. Données personnelles

- 8.1. Dans la mesure où des données personnelles sont traitées par les Parties dans le cadre de l’exécution de la Convention, les Parties, agissant en qualité de responsables de traitement indépendants au sens du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), s’engagent à respecter les conditions et obligations de la législation applicable, en particulier le RGPD et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitements de données à caractère personnel (Loi Belge).
- 8.2. Le cabinet d’avocat – avocat – représentant des consommateurs est seul responsable de tout traitement éventuel qu’il ferait des données personnelles des Clients et garantit qu’il respectera dans ce cadre toutes les obligations découlant du RGPD ainsi que la Loi Belge.

9. Confidentialité

- 9.1. Les Parties s’engagent à traiter de manière confidentielle toute information, document, et secret d’affaires auxquels elles pourraient avoir accès pendant la durée de la Convention, et à ne ni les divulguer ni les utiliser en dehors du cadre de l’exécution de la Mission.
- 9.2. À la cessation des relations contractuelles, les Parties s’engagent à restituer ou détruire tout document contenant des informations confidentielles qui leur aurait été confié par l’autre Partie, et à ne conserver aucune copie de ces documents.

9.3. Les obligations de confidentialité demeurent contraignantes, quelle que soit l'issue du contrat.

10. Force majeure

10.1. Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable envers l'autre en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Convention si cet inexécution ou retard est causé par un cas de force majeure.

10.2. Si une Partie souhaite invoquer un cas de Force majeure elle doit en informer l'autre Partie dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 48 heures suivant la survenance du cas de Force majeure. Les obligations affectées par la Force majeure, ainsi que les obligations mutuelles de l'autre Partie, sont suspendues aussi longtemps que dure le cas de Force majeure, sans que cela ne donne lieu à des indemnités ou à des pénalités.

10.3. Si l'événement de force majeure persiste pendant une période excédant 30 jours, les Parties devront collaborer étroitement en vue d'explorer des solutions et d'envisager toute modification éventuelle du contrat.

10.4. Les obligations financières qui auraient dû être remplies pendant la période de force majeure restent en vigueur et devront être honorées dès que raisonnablement possible après la fin de cet événement.

11. Responsabilités et garanties

11.1. Le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs, reconnaît et accepte qu'il est pleinement responsable de la gestion et de l'exécution de toute action collective qui lui est confiée par l'intermédiaire de la plateforme KIKLEGAL.

11.2. Le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs, garantit qu'il agira en conformité avec toutes les lois et règlements applicables et qu'il exercera ses fonctions avec le plus grand soin, diligence et compétence professionnelle.

11.3. En cas de manquement à ses obligations en vertu de la Convention, le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs, s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité KIKLEGAL pour tout préjudice subi par les Clients ou par la plateforme elle-même.

11.4. KIKLEGAL agit en tant que plateforme intermédiaire et ne saurait être tenu responsable des actions ou omissions du cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs dans le cadre de la gestion d'une action collective.

11.5. KIKLEGAL ne garantit pas le succès de toute action collective entreprise par le cabinet d'avocat – avocat – représentant des consommateurs ni l'obtention d'un résultat spécifique.

- 11.6.** Sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, la responsabilité totale de chaque partie envers l'autre, découlant ou liée à la Convention, ne pourra excéder le montant correspondant au prix de la Mission et aux dommages prévisibles.

12. Modalités diverses

- 12.1.** Autres conventions. La Convention constitue l'expression définitive et complète de l'accord des Parties et remplace et annule toutes les dispositions contenues dans tout autre accord, négociation, discussion et engagement précédemment intervenu, par écrit ou non, et relatif à l'objet de la Convention.
- 12.2.** Confidentialité. Chaque Partie s'engage à considérer les dispositions de la Convention comme strictement confidentielles, et chaque Partie s'interdit dès lors d'en communiquer la teneur à quiconque.
- 12.3.** Modifications. Aucune modification de la Convention ne sera considérée comme valable sauf si elle est faite par écrit et qu'elle est signée par ou au nom de chaque Partie.
- 12.4.** Renonciations. Toute renonciation à l'un quelconque des Articles de la Convention ne pourra être invoquée par l'une des Parties que moyennant la production d'un écrit explicite signé par l'autre Partie.
- 12.5.** Nullité d'une clause. Dans l'hypothèse où une disposition de la Convention se révélerait être, en tout ou en partie, nulle ou venait à être déclarée inapplicable, cette nullité ou cette inapplicabilité n'affectera pas la validité du reste de la Convention et la disposition sera considérée comme ne faisant pas partie de la Convention. Les Parties négocieront alors de bonne foi la substitution d'une ou plusieurs clause(s) licite(s), produisant des effets juridiques et économiques aussi proches que possibles de la(les) clause(s) nulle(s).

13. Loi applicable et tribunaux compétents

- 13.1.** La Convention est soumise et sera interprétée conformément au droit belge.
- 13.2.** En cas de litige, la juridiction exclusive est attribuée aux cours et tribunaux belges, notamment à ceux du siège social de l'une des Parties.